

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Célena.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire,
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 16

Mme GRAILLAT Colette a été élue secrétaire de séance.

Quorum : 12

Mme GRAILLAT Colette a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour

N° DE DELIBERATION	OBJET
DEL2025_06	Demande de subvention — DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT
DEL2025_07	Demande de subvention — Département de la Drôme – Travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT
DEL2025_08	Acquisition à l'euro symbolique par la Commune d'une bande de terrain située 6 rue du Royans appartenant à Valence Romans Habitat
DEL2025_09	Acquisition à l'euro symbolique par la Commune de la parcelle AH 164, sise rue du Pré Fleuri, appartenant à la SCI du Porche

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;
Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605_04 du 26 mai 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.

N°	Date de la décision	Objet
DEC2024_133	05/12/2024	DIA DER BAGHDASSARIAN Philippe / SOFIBAG – Parcelles cadastrées n° AI 315 et ¼ de AI 318 en indivis – 64 B avenue. Dauphiné Provence, reçue en mairie le 05 décembre 2024
DEC2024_134	05/12/2024	DIA DER BAGHDASSARIAN Philippe / SOFIBAG – Parcelles cadastrées n° AI 316 et ¼ de AI 318 en indivis – 64 B avenue. Dauphiné Provence, reçue en mairie le 05 décembre 2024
DEC2024_135	13/12/2024	ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION N°383 TROUILLAS
DEC2024_136	16/12/2024	ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION GRAND
		N° 137 à 138 – Délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2024
DEC2024_139	19/12/2024	DIA LAURAIN / TUBAUD – Parcelle cadastrée n° AB 262 – 2 Impasse Provençale, reçue en mairie le 18 décembre 2024
DEC2024_140	27/12/2024	DIA GERMAIN / BOLLE – Parcelle cadastrée n° AE 974 - 17 A Chemin Claude MARCE, reçue en mairie le 27 décembre 2024
DEC2025_01	03/01/2025	Acte de concession urne N°0011 Mme GASSER Micheline
DEC2025_02	08/01/2025	DIA ALLEMANY / SIMEREY – Parcelles cadastrées n° AB 538/540/544 - 5 Chemin des Combes, reçue en mairie le 06 janvier 2025
DEC2025_03	08/01/2025	Contrat de licence panneau lumineux Lumiplay - Société LUMIPLAN

DEL2025_06 - Demande de subvention — DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT.

Ce projet englobe des travaux de réalisation d'un sas d'entrée, l'abaissement du plafond de l'entrée de l'école et son isolation par l'extérieur et le changement des chaudières fioul par des chaudières bois à granulés.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 137 670.00 € HT, soit 165 204.00 € TTC.

Principaux postes de dépenses		Montant prévisionnel (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>	<i>Etude thermique</i>	3 500.00 €
Maîtrise d'œuvre <i>à proratiser si tranche</i>		7 670.00 €
Acquisition foncière	<i>Néant</i>	0.00 €
Travaux (détail) :	<i>Lot 1 – Démolition, ossature bois et bardage</i>	28 000.00 €
	<i>Lot 2 – Menuiseries extérieures aluminium et bois</i>	17 000.00 €
	<i>Lot 3 – Plafonds, doublage, peinture</i>	19 000.00 €
	<i>Lot 4 – Electricité et chauffage</i>	51 000.00 €
Autres dépenses :	<i>Dépenses imprévues</i>	11 500.00 €
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		137 670.00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

		Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
DETR ou DSIL 2025		137 670.00 €	34 418.00 €	25 %
Conseil départemental (*) :		137 670.00 €	27 534.00 €	20 %
Autres financements publics <i>(à préciser)</i>	FNADT, DRAC ... (*)			
	SDED	137 670.00 €	46 600.00 €	33.83 %
	ADEME ...			
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS			108 522.00 €	78.83 %

		Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	29 148.00 €	21.17 %
	Emprunt		

Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :	
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②		29 148.00 € 21.17 %

TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES : ① + ②	137 670.00 €	100,00 %
---	---------------------	-----------------

Cette opération peut être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR, catégorie 2 : bâtiments scolaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Préfecture de la Drôme, une subvention, au titre de la DETR 2025, à hauteur de 25 % des dépenses HT du projet de travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DEL2025_07 - Demande de subvention — Département de la Drôme – Travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT.

Ce projet englobe des travaux de réalisation d'un sas d'entrée, l'abaissement du plafond de l'entrée de l'école et son isolation par l'extérieur et le changement des chaudières fioul par des chaudières bois à granulés.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 137 670.00 € HT, soit 165 204.00 € TTC.

Principaux postes de dépenses		Montant prévisionnel (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>	<i>Etude thermique</i>	3 500.00 €
Maîtrise d'œuvre <i>à proratiser si tranche</i>		7 670.00 €
Acquisition foncière	<i>Néant</i>	0.00 €
Travaux (détail) :	<i>Lot 1 – Démolition, ossature bois et bardage</i>	28 000.00 €

	<i>Lot 2 – Menuiseries extérieures aluminium et bois</i>	17 000.00 €
	<i>Lot 3 – Plafonds, doublage, peinture</i>	19 000.00 €
	<i>Lot 4 – Electricité et chauffage</i>	51 000.00 €
Autres dépenses :	<i>Dépenses imprévues</i>	11 500.00 €
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		137 670.00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
DETR ou DSIL 2025	137 670.00 €	34 418.00 €	25 %
Conseil départemental (*) :	137 670.00 €	27 534.00 €	20 %
Autres financements publics (à préciser)	FNADT, DRAC ... (*)		
	SDED	137 670.00 €	33.83 %
	ADEME ...		
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		108 522.00 €	78.83 %

		Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	29 148.00 €	21.17 %
	Emprunt		
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :		
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②		29 148.00 €	21.17 %

TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES : ① + ②	137 670.00 €	100,00 %
---	---------------------	-----------------

Cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Département de la Drôme, une subvention à hauteur de 20 % des dépenses HT du projet de travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Mme FRANQUET BOURGEON demande pourquoi la ligne emprunt apparaît sur le tableau. Est-il envisagé de faire un emprunt pour couvrir ces dépenses ?

Monsieur le Maire lui répond par la négative. Ce tableau est le modèle copié des formulaires de demande de subvention.

DEL2025_08 - Acquisition à l'euro symbolique par la Commune de la parcelle cadastrée AD 544 – Valence Romans Habitat

Rapporteur : Monsieur ROUX Gilles

Le rapporteur expose que Valence Romans Habitat propose à la Commune la cession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AD 544, sise 6 rue du Royans, pour une surface de 366 m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu la délibération n° 1 du bureau du Conseil d'Administration de Valence Romans Habitat, du 04 décembre 2024, acceptant la cession à la commune de la parcelle cadastrée AD 544, pour une surface de 366 m² ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AD 544, d'une surface de 366 m², au profit de la commune de Mours Saint Eusèbe ;
- **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la commune ;
- **DESIGNE** l'office notarial UNINOT et ASSOCIES pour dresser l'acte de transfert de propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi tout document afférent à ce dossier.

M. WILHELM demande si c'est un achat de voirie et si cette voirie sera incluse dans le domaine public.

Monsieur le Maire et M. ROUX lui répondent par la négative. C'est l'achat d'une bande de terrain qui restera dans le domaine privé de la Commune. Cette parcelle permet de desservir un terrain, qui ne

serait donc pas enclavé, s'il venait à se construire dans les années à venir. Dans ce cas, la Commune, pourrait alors vendre cette parcelle au constructeur, soit l'intégrer dans son domaine public.

DEL2025_09 - Acquisition à l'euro symbolique par la Commune de la parcelle cadastrée AH 164 – SCI du Porche

Rapporteur : Monsieur ROUX Gilles

Le rapporteur expose que la SCI du Porche propose à la Commune la cession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AH 164, sise rue du Pré Fleuri, pour une surface de 37 m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu le courrier de la SCI du Porche, du 02 janvier 2025, proposant la cession à la commune de la parcelle cadastrée AH 164, pour une surface de 37 m² ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AH 164, d'une surface de 37 m², au profit de la commune de Mours Saint Eusèbe ;
- **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la commune ;
- **DESIGNE** l'office notarial UNINOT et ASSOCIES pour dresser l'acte de transfert de propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est à usage public puisqu'aujourd'hui, son emprise est un trottoir.

M. WILHELM demande si la Commune est propriétaire de l'ensemble des autres parcelles.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas impossible que d'autres parties de trottoir appartiennent encore à des privés. Le cas échéant, les acquisitions seront présentées au Conseil Municipal à la demande desdits propriétaires.

Informations / Questions diverses

- Mme BOURNE revient sur les travaux de rénovation énergétique des écoles et demande pourquoi la Commune a fait le choix de chaudières à granulés.

Monsieur le Maire lui répond que le choix du moyen de chauffage n'est pas encore décidé. Un bureau d'études est chargé de mener une étude thermique afin de nous proposer le système le plus adéquat.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été contacté par deux habitants de la Commune souhaitant créer un site internet de revente de vêtements. Ils proposent de mettre en place un carton au sein de l'école où les parents pourraient déposer des vêtements dont ils ne veulent plus et qui seraient encore en bon état. Ces derniers seraient alors revendus sur le site internet des deux entrepreneurs. Ces derniers proposent d'acheter le carton à hauteur de 10 à 20 €, sommes qui seraient versées à l'Amicale Laïque.

Un débat découle de cette présentation. Il existe déjà sur le site de l'école une boîte à dons qui permet de déposer des vêtements ou autres objets qui n'ont plus usage et qui peuvent être récupérés gratuitement par d'autres qui en auraient besoin.

Mme BOURNE pense que cette proposition est aussi utile puisqu'elle permet de réutiliser des vêtements qui pourraient tout simplement être jetés.

La proposition est rejetée, à la majorité, ne comptant qu'une seule abstention (Mme BOURNE Céléna).

- Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'école de danse Chor'Art, sous couvert de Mme Anne-Lise CLOS, professeur de danse. Une matinée huîtres est organisée en mars prochain sur le site de l'école de danse en zone artisanale et Mme CLOS souhaite que la Commune fasse la promotion de cet événement sur le panneau lumineux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de ne faire paraître sur ce panneau que les événements portés par les associations de la Commune et rappelle que l'association communale de danse est Anim'Mours.

Un débat découle de cette présentation.

M. WILHELM pense que le panneau permet d'informer la population de l'ensemble des événements communaux, quels qu'ils soient.

Mme FRANQUET BOURGEON expose que même si cette demande est faite au nom de l'école de danse et on au nom de l'association, il peut être intéressant d'en faire la promotion, étant donné qu'il s'agit de l'école de danse de la Commune.

La proposition de faire la promotion de cet événement sur le panneau lumineux est rejetée à la majorité, ne comptant qu'un vote pour (M. WILHELM) et une abstention (Mme FRANQUET BOURGEON).

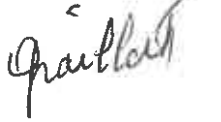
- M. BONHORE informe que la Commission environnement se réunit prochainement et va réfléchir sur l'organisation d'une journée d'action en remplacement de la journée « collecte des déchets ».
- Mme DESSEMOND rappelle la collecte don du sang prévue ce vendredi à partir de 16h00.

- M. ROUX donne lecture des dossiers examinés par la commission d'urbanisme.

Fin de séance à 19h50

A Mours Saint Eusèbe, le 21 janvier 2025,

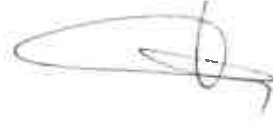
La Secrétaire de séance



GRAILLAT Colette



Le Maire de Mours Saint Eusèbe



Dominique MOMBARD